

# SNUDI-Force Ouvrière des Bouches du Rhône

Le syndicat des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et personnels contractuels des écoles publiques  
tél. : 04 91 00 34 22 - 06 20 76 11 87 fax : 04 91 33 55 62  
site : [www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org) mail : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)

Mail N°6 jeudi 8 octobre 2009

## Continuité pédagogique et pandémie...

Une circulaire de l'Inspecteur d'Académie du 15 septembre 2009, reprenant un texte national publié au BO N° 32 du 3 septembre 2009 et intitulé : « santé et sécurité au travail ; maintien de la continuité pédagogique », demandait que les conseils des maîtres se réunissent pour définir la procédure mise en place dans l'école, en cas de fermeture d'une classe ou d'une école.

Nous avons été alertés par la manière dont cette demande avait été traduite aux enseignants dans certaines circonscriptions, **nous sommes donc intervenus auprès de l'Inspection Académique pour que les choses soient précisées.**

Dans certains cas, il était demandé, par exemple, aux enseignants de fournir les éléments pédagogiques retenus pour chaque classe, sur toutes les semaines, jusqu'aux congés de Noël !

- 1) De deux choses l'une, soit des élèves sont absents parce qu'ils ont contracté le virus et dans ce cas les enseignants font comme d'habitude, en cas de maladie ou d'absence « ordinaire », pour aider les élèves à « rattraper » ce qui s'est fait en leur absence.
- 2) Ce qui était demandé, en cas d'alerte et de fermeture d'une classe ou d'une école est de **définir la procédure** mise en place, c'est-à-dire :
  - De quel type seront les « devoirs » remis aux parents ?
  - Comment seront-ils collectés (si l'enseignant est malade lui aussi par exemple) ?
  - Comment seront-ils remis aux parents ?

Il est donc hors de question que les enseignants d'élaborent aujourd'hui des banques d'exercices correspondant à chaque moment de leurs progressions à remettre aux parents « au cas où » !

*Les choses seront reprécisées aux IEN, d'autant plus que, d'après les dernières informations, au vu de l'évolution de la propagation du virus de la grippe A/H1N1, **il n'est plus question de fermer une classe ou même une école.** Si fermeture il y a, ce sera sur une ville ou une zone entière.*

*De notre point de vue, dans ce cas, **la continuité pédagogique serait de la responsabilité de l'Etat !***